

# 7ÈME CONGRÈS DE L'AAMTI

## TARIFS

### MODALITES D'INSCRIPTION AU CONGRÈS

Inscriptions en ligne sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr) ou [www.aamtiformation.com](http://www.aamtiformation.com)  
Rubrique Formations ou par bulletin d'inscription ci-contre

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ». Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site. Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation. La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (A) ET DISPOSITIONS LÉGALES RELATIVES AUX DONNÉES PERSONNELLES (B)

(A) Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'AAMTI pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client. La totalité des CGV est à retrouver sur le site [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr). Les formations proposées sont agréées par l'École de Formation du Barreau (EFB) pour entrer dans le cadre de la formation continue des avocats et peuvent faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL. Pour tout renseignement concernant les prises en charge, contactez directement le FIF-PL : 01 55 80 50 00 - [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). Tout bulletin incomplet (absence de signature du formulaire ou du mandat, chèque ou RIB manquant, bulletin d'adhésion non joint...) ne sera pris en compte qu'à réception des éléments manquants. Les règlements doivent être effectués au plus tard 10 jours avant la journée de formation sans quoi l'AAMTI ne peut garantir la participation du Client. Si le règlement n'a pas été effectué et que le Client se présente à la formation, il lui sera demandé le règlement par chèque afin de pouvoir y assister. Si le règlement demeure impayé la somme due sera prélevée sur le compte du Client, ce que le Client autorise de fait par son inscription à toute formation dispensée par l'AAMTI et par la signature du bulletin d'inscription et mandat de prélèvement joint au bulletin d'inscription. En cas de dédit par le Client à moins de 21 jours calendaires avant le début de l'action de formation objet du présent bulletin d'inscription, celui-ci sera redevable de 50% du montant total de la formation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100% à moins de 10 jours de la formation. La totalité de la somme versée sera restituée si la demande d'annulation est effectuée 30 jours avant la date de formation. L'AAMTI se réserve le droit d'annuler toute action de formation ou toute autre manifestation si le quota minimum de participant n'est pas atteint ou pour tout autre motif. Seule sera remboursé le montant de la formation déjà encaissé, ce remboursement excluant de fait les frais que le Client aurait pu engager (frais de déplacement et ou de transport, hébergement, restauration). Le client ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement du fait de cette annulation. (B) En vertu des dispositions du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 relatif à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, elle-même relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Loi Informatique et Libertés », nous vous informons que : les données collectées le sont sous l'autorité du Président de l'Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières (AAMTI) conformément aux orientations et directives du RGPD et qu'elles le sont par consentement de nature contractuel, réglementaire, ou volontaire selon le moyen utilisé, que par ailleurs selon la nature du consentement donné, l'exigence de fourniture d'informations conditionne uniquement soit la conclusion du contrat d'adhésion, ou l'utilisation du site [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr), ou la réception des communications émises par l'AAMTI et / ou ses partenaires, ou encore la réception des commandes passées auprès de l'AAMTI et ou de ses partenaires ; que la seule conséquence de la non-fourniture de ces données vous prive en tout état de cause de ce à quoi ils vous est spécifié lors de la collecte ; que ces données sont traitées par l'AAMTI sis 84 avenue de Villiers - 75017 Paris, afin de vous adresser des informations qualifiées relatives à l'activité de l'association et de ses partenaires, ainsi qu'à des fins statistiques internes à l'AAMTI ; que votre réponse est facultative ; qu'une absence de réponse de votre part n'aura pas d'autre conséquence que de vous priver des informations que nous souhaitons vous adresser ; que vos coordonnées ne seront ni vendues, ni cédées, ni transférées, qu'après connaissance de votre décès, le collecteur des informations ci-dessus les supprimera et que ces données seront conservées jusqu'à la dite information. En vertu de cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de rétraction de votre consentement au traitement de vos données personnelles et, si vous justifiez d'un motif légitime, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci. Vous bénéficiez d'un droit à l'introduction de réclamation auprès de la CNIL. Dans le cas où vous voudriez exercer l'un de ces droits, il vous suffit de le signaler à l'AAMTI par courrier postal à AAMTI - 84 Avenue de Villiers, 75017 Paris, en joignant une copie de votre pièce d'identité.

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce bulletin doit être dûment complété, signé et retourné accompagné des pièces complémentaires et de votre règlement TTC par chèque afin de garantir la bonne gestion de votre dossier. Adresse d'expédition : AAMTI, 84 Avenue de Villiers, 75017 PARIS

### PARTICIPANT

ADHERENT AAMTI : OUI NON

NOM .....

PRENOM.....

TELEPHONE.....

BARREAU.....

ADRESSE .....

.....

CP.....VILLE.....

.....

COURRIEL.....

### Tarifs

Congrès 11 juillet 2022 AAMTI comprenant la journée de formation, les pauses déjeuner et le repas du midi:

Adhérent : 380,00€ HT soit 456,00 € TTC

Non-adhérent : 575,00€ HT soit 690,00 € TTC

Apéritif et Dîner de Gala du 11/07/2022 :

Adhérent : 125,00€ HT soit 150,00 € TTC

Non-adhérent : 150,00€ HT soit 180,00 € TTC

Accompagnant : 150,00€ HT soit 180,00 € TTC

Les formations dispensées sont éligibles à la prise en charge par le FIF-PL (250€ HT/jour) et L'OPCO. En votre qualité de chef d'entreprise, vous bénéficiez également d'un crédit d'impôt égal à deux fois le taux horaire du SMIC au 31.12.2022 multiplié par le nombre d'heures de formation, soit 21,14€ X Nombre d'heure dans la limite de 40h, soit 40X 21,14 = 845,60 € par an.

Je reconnais avoir lu et approuvé les conditions générales de ventes de formation d'AAMTI Formation.

**Je joins** mon chèque de règlement en TTC à l'ordre de l'AAMTI, mon RIB, le mandat de prélèvement ci-joint dûment complété.

Le ..... à .....

Signature et cachet du cabinet



## MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'AAMTI à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'AAMTI.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

### **PARTIE A REMPLIR RÉSERVÉE A L'A.A.M.T.I :**

Référence Unique de Mandat :

NOM DU CREANCIER

AAMTI-Association des avocats mandataires en transactions Immobilières

ET ADRESSE :

84 Avenue de Villiers- 75017 PARIS

### **PARTIE A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT :**

*Veillez remplir tous les champs*

NOM :

ADRESSE :

COORDONNEES DE  
VOTRE COMPTE :

*Les deux à remplir  
obligatoirement*

-----  
*Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN  
(International Bank Account Number)*

-----  
*Code international d'identification de votre banque - BIC  
(Bank Identifier code)*

DATE ET SIGNATURE :